

Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2020

Le Recteur de la région académique Île-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités de Paris

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
Mesdames et messieurs les IEN du 1<sup>er</sup> degré

**RECTORAT  
DE L'ACADÉMIE  
DE PARIS**

**Objet : Mesures de lutte contre le coronavirus**

**Référence :**

**CHANCELLERIE  
DES UNIVERSITÉS**  
En Sorbonne  
47, rue des Écoles  
75230 Paris cedex 05  
Tél. : 01 40 46 22 11  
Fax : 01 40 46 20 10

**ENSEIGNEMENT  
SCOLAIRE**  
12, boulevard d'Indochine  
CS 40 049  
75933 Paris Cedex 19  
Tél. : 01 44 62 40 40  
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet  
[www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr)  
[www.sorbonne.fr](http://www.sorbonne.fr)

L'épidémie de COVID 19 qui touche le territoire français connaît des évolutions qui ont amené les autorités de notre pays à amender la politique de prévention et de traitement de l'épidémie. Jusqu'au vendredi 28 février, l'objectif en stade 1 était de freiner l'introduction du virus sur le territoire national. Depuis la décision de passage au stade 2, prise suite à l'identification de zones de circulation du virus sur le territoire national dénommées «clusters», l'objectif est de freiner la propagation du virus en France. Par conséquent, les mesures propres au stade 1, ont été suspendues et de nouvelles mesures propres à ce nouveau stade ont été décidées.

Je souhaite attirer votre attention sur les points suivants qui peuvent vous amener à modifier la communication à l'égard de votre communauté scolaire :

- **Consignes relatives aux « clusters »**

Le « cluster » est une zone où circule activement le virus. Les établissements scolaires situés dans un cluster font l'objet de décisions de fermeture prises par le préfet de département sur proposition de l'ARS en lien avec la cellule de crise sur la base des éléments épidémiologiques issues des remontées sanitaires quotidiennes.

Les élèves et personnels résidant dans ces zones ne doivent pas rejoindre des établissements scolaires situés en dehors du cluster y compris pour les activités péri-scolaires.

Dans ces deux cas, une continuité pédagogique doit être mise en place sous le contrôle du directeur d'école ou du chef d'établissement en prenant appui sur les réseaux existants (espaces numériques de travail, messageries électroniques ou outils similaires propres dans

les établissements privés). Dans ce cadre, l'élève a accès aux supports de cours et est en mesure de réaliser les devoirs ou exercices requis pour ses apprentissages.

A cette heure il n'y a pas de cluster dans l'académie de Paris.

Néanmoins la présence d'un « cluster » dans certaines communes de l'Oise (les communes de Creil, Crépy en Valois, Vaumoise, Lamorlaye et Lagny le Sec) amène à demander aux personnels qui y résident à respecter, de façon conservatoire, les mesures d'éloignement.

- **Consignes relatives aux retours de voyages**

Le virus circulant déjà sur notre territoire, il n'y a plus de raison de ne pas accueillir au sein de nos écoles et établissements les personnes revenant de pays étrangers où le virus circule aussi activement. Ces personnes, à l'exception de ceux qui sont en provenance de la région de Hubei, peuvent donc retourner dans leurs établissements.

- **Consignes relatives aux voyages scolaires vers l'étranger**

Les voyages scolaires internationaux et dans les clusters du territoire français sont suspendus.

- **Consignes relatives au port du masque**

Le port des masques chirurgicaux (anti-projection) est réservé aux personnes malades et aux praticiens de santé recevant des malades. Il convient de ne pas distribuer inutilement les masques déjà présents dans les écoles et établissements.

- **Relayer les consignes grand public**

Grâce au maillage territorial qu'elles représentent, les écoles et établissements constituent un appui important pour relayer les consignes délivrées au grand public pour limiter la propagation du virus, à savoir :

- Lavage régulier des mains
- On tousse et on éternue dans son coude
- On utilise des mouchoirs à usage unique
- On ne se serre plus la main
- On appelle le 15 si symptômes
- On reste chez soi si on est malade
- On ne porte pas de masque si on n'est pas malade

Cette communication doit s'appuyer sur les supports disponibles sur le site du ministère (<https://www.education.gouv.fr/>)

Je vous remercie de toutes les mesures que vous pourrez mettre en œuvre pour contribuer ensemble à lutter contre la progression de l'épidémie.

Gilles Pécout